



Allocation pour les enfants handicapés étudiants

Handicap et maladie

Prestation interministérielle (PIM)

Allocation spéciale d'un montant équivalent à 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales au 01/04/2020 destinée aux jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle.

Quelles sont les conditions d'attribution ?

- Enfant(s) de plus de 20 ans et moins de 27 ans ne bénéficiant pas de l'allocation aux adultes handicapés, ni de l'allocation compensatrice;
- Justifier de la qualité d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire au titre de la formation professionnelle;
- **Aucune condition de ressources.**

Qui peut en bénéficier ?

- Les agents stagiaires et titulaires en activité rémunérés sur le budget de l'État.
- Les maîtres de l'enseignement privé (établissement sous contrat) rémunérés sur le budget de l'État.
- Les agents contractuels de droit public rémunérés sur le budget de l'État (contrat d'une durée initiale supérieure ou égale à 10 mois), sont exclus de ce dispositif les A.E.D et les A.E.S.H rémunérés par les établissements mutualisateurs.
- Les agents handicapés recrutés sur la base de l'article 27 de la loi du 11/01/1984 rémunérés sur le budget de l'État.
- Les agents recrutés par la voie du PACTE rémunérés sur le budget de l'État.
- Les auxiliaires de vie scolaire ayant une mission individuelle (AVS-I) rémunérés sur le budget de l'État.
- Les fonctionnaires retraités et leurs ayants-droits (veufs et veuves non remariés, orphelins d'agents de l'État).

M.A.J. le 03/07/2020

Dans cette rubrique

- [Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale](#)

Télécharger :

- [Le dossier annuel d'ouverture de droits est à joindre pour toute première demande de l'année civile](#)
- [Allocation aux parents de jeunes adultes handicapés étudiants de 20 à 27 ans](#)
(.pdf - 112 ko)
- [Taux des prestations interministérielles d'action sociale](#)

En savoir plus

[Contact académique](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37